



## Assurance

▶ BTPlus

SARL ONLY GAZ  
2596 RUE DU BEAUCAMP  
LE TROU D ENFER  
62720 WIERRE EFFROY FR

## Votre agent général

**MR HUGUET GEORGES HENRY**  
100 BD GAMBETTA  
62205 BOULOGNE SUR MER CEDEX  
**Tél : 03 21 31 61 08**  
Fax : 03 21 87 08 79  
Portefeuille : 6201501

Vos références :  
**Contrat n° 3854637104**  
Code client n° 3631504704

ATTESTATION

Le 13/11/2008

AXA FRANCE IARD, atteste que la personne dont l'identité est mentionnée ci dessus est titulaire du contrat BTPlus n°**3854637104**, à effet du **13/11/2008** garantissant :

Pour les chantiers ouverts postérieurement au 13/11/2008 et avant la date d'expiration ou de résiliation du contrat.

Sa responsabilité civile décennale pour travaux de construction soumis à l'obligation d'assurance, qu'elle peut encourir en sa qualité de constructeur telle que visée à l'article 1792-1, 1er alinéa du Code Civil en vertu des articles 1792 et 1792-2 dudit code.

Cette garantie est conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant l'assurance de responsabilité obligatoire dans le domaine du bâtiment (article L 241-1 et suivants du Code des assurances) et fonctionne selon les règles de la capitalisation.

Lorsque l'assuré est sous-traitant, le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du code civil et apparus après la réception au sens des articles 1792-6 du même code, dès lors que sa responsabilité est engagée du fait des travaux de construction qu'il a réalisés.

Cette garantie est accordée pour une durée ferme de dix ans à compter de la réception (garantie gérée selon le régime de capitalisation).

---

### **AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 030 €  
Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 26, rue Drouot 75009 PARIS  
722 057 460 R.C.S. Paris - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460  
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances